

Les Mesneux

N° 6

Bulletin d'information

Octobre 1997

Éditorial

La prise en compte de la protection de notre environnement est une donnée essentielle de notre temps.

Dans notre vie quotidienne, deux paramètres nous concernent directement : l'eau et les déchets ménagers.

Certes, les normes de qualité de plus en plus exigeantes pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, les contraintes imposées par la loi aux centres d'enfouissement technique et l'obligation de recyclage, à terme, de tout ce qui peut l'être en matière d'ordures ménagères, génèrent des coûts en constante progression pour les usagers que nous sommes.

Mais notre rôle dans cet énorme enjeu "naturaliste" n'est pas uniquement de payer. Il est essentiel que nos comportements se modifient. L'eau ne doit plus être gaspillée, les déchets ménagers devront faire l'objet d'un tri sélectif ou d'un apport en déchetterie pour réduire les coûts d'exploitation et éviter les pollutions telluriques de longue durée (piles, huile de vidange)

Nous sommes tous concernés et tous responsables.

Jean-Claude Levasseur

La Commission Culturelle Municipale

présidée par Lionel Bardot a eu le plaisir d'organiser durant le printemps dernier plusieurs manifestations telles que **l'exposition artisanale** et **l'exposition de peinture** qui transformèrent la salle polyvalente en galerie d'Art.

Mme Huet (et son mari toujours disponible pour nous installer, bricoler, réparer ou prêter du matériel), Bertrand Gourdier et Jean-Luc Plançon composent l'équipe réduite de notre commission, assistée par la Section Culturelle de l'ASC

Ils travaillèrent pour la réussite de ces projets et le plaisir d'apporter à notre commune un nouveau souffle, offrant la possibilité aux habitants d'échanger leurs idées artistiques et de contempler les œuvres des exposants.

Le champagne fut offert pour le vernissage de l'exposition de peinture de ce printemps, par les vignerons de notre village nous les remercions également pour le stand et les décorations fournies.

Chaque manifestation fut longue à organiser et à préparer : location du matériel d'exposition et de sonorisation, (prise en charge financièrement par la Mairie), installation et démontage le soir même pour restituer une salle de cantine aux écoliers du lendemain midi.



Le nombre des participants et des visiteurs fut notre récompense et nous vous en sommes reconnaissants.

Événement insoupçonnable dans la Salle Polyvalente dernier transformée le 24 mai en théâtre d'un soir pour accueillir dans notre commune le Petit Théâtre de Mireille, de Bezannes avec

“LA BONNE ADRESSE”. Quel plaisir de monter les décors avec la



t r o u p e ,
transformation
de l'estrade et
déplacement de
celle-ci, rideaux
et éclairage,
construction de
coulisses. Cette
fois la
Commission
culturelle se
transforma en
artisan durant
plusieurs jours.
Les quelques
participants en
restèrent bouche
b é e des
transformations
de la salle.

Le soir de la
représentation la
salle était
comble et juste
assez grande

pour accueillir tous les spectateurs qui rirent vivement et applaudirent chaleureusement. A la fin de la soirée, tout a été démonté en moins de deux heures et rangé dans le camion pour que la salle puisse être de nouveau disponible pour la cantine le lendemain midi.

Nous avons été remerciés de l'accueil et de l'organisation par la troupe de Bezannes qui compte sur nous pour sa prochaine représentation. Quelle soirée magique !

Le **30 mai** eu lieu le **concert** désormais traditionnel en notre église avec au programme :
1ère partie : Ensemble de Trombones
• Extrait de la 3ème symphonie de G. Malher •



Thème du film “La liste de Schindler” de J. Williams • “Ricercor del 1° tuono” de G. Palestrina •
Extraits de la suite n°1 de Bach • “Presto” de Mozart

2ème partie : Trio KATZMANN

• 1er et 2ème mouvement du Concerto pour flûte et harpe de Mozart • Solo pour flûte traversière de Bach • Samuel Crowther : Flûte

3ème partie : Ensemble de Trombones

• "Canzone" de Gabrieli • 2 miniatures d'Uber : Ballade ; Danse des sorcières • 2 Rags de S. Joplin : Réflexion rag ; The cascades • "Harlem nocturne" de E. Hagen • "Watch what happens" de M. Legrand. Ce concert fut largement annoncé par des affichages, à la radio et par une information

dans les boîtes aux lettres. Là aussi une mobilisation importante du Conservatoire de Reims, de la Municipalité, de la Commission Culturelle fut nécessaire pour mener à bien cette manifestation. Tout se passa bien et les mélomanes assistèrent à une représentation éblouissante du Trio Katzmann. Nous avons déploré le manque d'intérêt porté à



cette manifestation par les habitants de notre village, des représentants des différentes associations et des élus. Que devons-nous en penser ?

Pour la saison 97/98 la commission réfléchit à un projet culturel. Si vous souhaitez nous aider à organiser une manifestation que vous aimeriez voir dans notre village, contactez nous. Nous nous ferons un plaisir de vous rencontrer pour en discuter les modalités de réalisations.

Vous serez informés par le journal et l'affichage des prochaines manifestations et nous sommes confiants en votre participation.

Un projet d'exposition généalogique pour cet automne, une exposition de photos pour le printemps, peut-être une nouvelle exposition de peinture, le concert en l'église etc...



Les Conseils Municipaux

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 97

Voyage Scolaire 1997.

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal la nécessité de recruter un moniteur titulaire du B.A.F.A. pour accompagner les enfants de l'École Primaire en classe de nature à BACHAT-BOULOUUD du 5 au 16 mai 97, conformément aux instructions de Mr le Ministre de l'Éducation Nationale

Le Conseil Municipal après avoir chargé le Maire du recrutement de cet accompagnateur dans sa délibération N° 309 du 31 janvier 1997, a retenu la candidature de Melle BOSCHINI Céline demeurant à Reims, qui sera rémunérée sur la base de 200 Frs brut par jour pendant 12 jours.

Remplacement du matériel informatique de la Mairie.

Le matériel informatique de la Commune n'a plus la capacité suffisante pour répondre aux besoins de la Commune. En fonction des prix pratiqués sur le marché, il a été demandé à la Société CIBLE BERGER-LEVRAULT qui s'occupe déjà de notre informatique et de la maintenance de nos logiciels, de nous faire une proposition commerciale pour adapter notre informatique en fonction de l'évolution des matériels.

Après présentation du devis de CIBLE BERGER-LEVRAULT le Conseil Municipal a décidé l'achat d'un Micro Ordinateur Tulipe DE 5/133 et d'une imprimante jet d'encre Stylus Colo 600. Le montant total du devis s'élève à 15 781 Frs, transfert et mise à jour des données inclus.

Le Maire est chargé des formalités administratives liées à cet achat et notamment le renouvellement du contrat de maintenance des logiciels.

Questions diverses.

Monsieur le Maire a fait part au Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue avec le District de Gueux et l'architecte en vue des travaux de l'école (construction d'un préau et

changement des fenêtres oscillo-battantes). Les travaux sont prévus durant les congés scolaires.

Prévisions des permanences pour les élections législatives anticipées.
Organisation des différentes manifestations communales qui se dérouleront courant Mai.

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 97

Compte Administratif 1996.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen du Compte Administratif 1996 et qui s'établit comme suit

- fonctionnement :
excédent de clôture 193 692,85 Frs
- investissement :
déficit de clôture : 157 365,79 Frs
soit un excédent global de clôture de
36 327,06 Frs.

Après vote à bulletin secret le CA 1996 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a ensuite approuvé le compte de gestion 1996 dressé par Mr le Receveur de Reims Banlieue et déclaré que celui-ci n'appelait ni observation ni réserve de la part de l'Ordonnateur.

Honoraires architecte bâtiment P1.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'au paiement du marché du bâtiment sportif et culturel "P1", l'architecte Mr Bernard TOURTEBATTE n'a jamais fait parvenir ses honoraires.

Une délibération en date du 22 mai 1992 avait confié à Mr TOURTEBATTE la maîtrise d'œuvre de ce chantier et avait évalué le montant total de ses honoraires à la somme de 46 000 Frs HT avant paiement des travaux supplémentaires.

Malgré nos demandes répétées, aucun honoraire ne nous a été réclamé au moment de la réception du bâtiment. Les crédits nécessaires n'avaient donc plus été reportés.

Les Conseils Municipaux

Or, nous venons de recevoir une demande d'honoraires concernant cette maîtrise d'oeuvre. Après délibération, le Conseil Municipal, sans contester la légitimité de cette demande, a décidé de reporter le paiement de cette facture, afin d'en vérifier le montant et de se renseigner auprès de Mr le Percepteur de Reims Banlieue sur la manière d'intégrer cette dépense dans le budget de la Commune.

Questions diverses.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que Melle BOSCHINI Céline, recrutée pour accompagner les enfants de l'Ecole Primaire en classe de nature, a déposé une demande devant le bureau de référé du Conseil de Prud'hommes le 3/06/97, afin d'obtenir le versement d'une indemnité de congés payés soit la somme de 240 Frs.

Mr le Maire a exposé les éléments du dossier au Conseil Municipal et précisé que Melle BOSCHINI, employée dans le cadre d'une mission de Service Public dépendait de la Fonction Publique Territoriale et de ce fait ne pouvait prétendre au versement d'une indemnité compensatrice de congés payés, et qu'en la matière c'était le Tribunal Administratif qui était compétent.

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 97

Affaires juridiques.

Mr le Maire a fait état au Conseil Municipal de la décision du Conseil de Prud'hommes concernant la demande formulée par Melle BOSCHINI Céline, animatrice de la classe de nature à Bachat-Bouloud, devant le bureau de référé du Conseil de Prud'hommes.

Melle BOSCHINI demandait 240 Frs au titre de congés payés (pour un contrat de droit privé ; non applicable en cas de mission de Service Public).

La formation de Référé, après avoir statué par ordonnance contradictoire et en dernier ressort :

- Dit n'y avoir lieu à référé,
- Invite les parties à mieux se pourvoir,
- Laisse les éventuels dépens à la charge de Melle BOSCHINI.

Concernant l'affaire Commune de Les Mesneux et Mr DEDOURS Daniel : Après audience au Conseil d'Etat, le Commissaire du Gouvernement a conclu au rejet de la requête de Mr DEDOURS (demande d'indemnités).

Raccordement eau potable.

Mr le Maire a fait part de la demande de raccordement au réseau d'eau potable par Mr et Mme MEUNIER. Une étude chiffrée sera demandée au Syndicat des Eaux du Rouillât en fonction des deux possibilités de raccordement;

Rapport de la commission scolaire.

L'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la cantine scolaire nous amène, en fonction de la demande de certains parents, à envisager le recrutement d'une personne supplémentaire pour assurer le fonctionnement de la cantine.

Cela nécessiterait la création d'un poste d'agent à temps non complet sous la forme d'un contrat à durée déterminée (pour 6 h 1/2 hebdomadaires sur 52 semaines).

Les dépenses liées au recrutement de cet agent seraient répercutées sur le prix du repas (environ 3 Frs).

Il a été décidé d'adresser un courrier aux parents afin de solliciter leur avis sur cette démarche et de commencer le cas échéant les formalités quant à un éventuel recrutement.

Questions diverses.

Mr le Maire a fait prendre connaissance à l'ensemble du Conseil Municipal du projet concernant les travaux d'aménagement d'un préau à l'Ecole Primaire, que le District de Gueux nous a fait parvenir.

Rapports de Mr BARDOT sur les réunions des Associations (ASC et Comité des Fêtes), et de Mr FLORENTIN sur l'ADMR.

Les Conseils Municipaux

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 5 septembre 97

Rapports annuels 96 Assainissement et Eau potable.

Après présentation par Mr GOURDIER des rapports 1996 sur l'eau potable et l'assainissement conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, le conseil municipal a adopté par 12 voix et 1 abstention ces deux rapports.

Achat matériel scolaire.

Dans la continuité de l'investissement commencé en 1996 concernant le mobilier scolaire, et des crédits votés au budget primitif afin de terminer l'aménagement d'une classe et de la bibliothèque scolaire, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un devis pour l'achat de tables, de chaises de casiers et d'une étagère.

Après délibération, le Conseil Municipal a retenu l'UGAP pour les tables scolaires avec casiers et les chaises pour la somme totale T.T.C de 2 485 Frs et la CAMIF pour les tables et d'un rayonnage pour la bibliothèque scolaire pour la somme totale T.T.C de 2 015 Frs.

Proposition du SIEM.

Mr le Maire rapporte au Conseil Municipal une entrevue et un courrier avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Marne, qui propose dans le cadre de sa campagne d'action et à l'occasion du renforcement nécessaire du réseau dans notre Commune, un enfouissement des réseaux sur la plus grande partie du village non encore traitée.

Il s'agit d'une offre "promotionnelle" à des coûts extrêmement intéressants qui ne se représenteront plus à l'avenir. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, prend en compte l'intérêt de la proposition mais souhaite avoir également un chiffrage des aménagements connexes (télécom ; lampadaires...) qui devront l'accompagner.

Il charge le Maire de se procurer ces

renseignements avant d'étudier la proposition et de donner un avis.

Remplacement informatique de la Commune, matériel et logiciel.

Mr BARDOT expose au Conseil Municipal le devis de la Société BERGER-LEVRAULT concernant le remplacement du matériel informatique de la commune et du logiciel principal qui sera obsolète à la fin de l'année 1998. Cette offre nous permettrait d'acquérir ce logiciel avec une offre promotionnelle de 60% de réduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de profiter de cette offre et d'accepter le devis présenté pour une somme d'environ 27 000 Frs T.T.C selon les options choisies et de voter un supplément de crédits au budget supplémentaire sur les 12 000 Frs initialement prévus à cet effet au budget primitif.

Questions diverses.

Construction du préau de l'école : le chiffrage des travaux est en cours et les travaux ne débiteront certainement que l'an prochain.

Demande de Mme MORET concernant l'aménagement d'un mini-terrain de football près du terrain de tennis. (cette demande ne pourra être envisagée qu'avec l'accord de tous les riverains)

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de prendre un arrêté interdisant la circulation des deux roues à moteur dans les espaces verts communaux.

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter la demande faite par un commerçant pour installer une fois par semaine, probablement le dimanche (à confirmer), un commerce ambulancier de vente de Pizzas.

Information aux Conseillers : Elections Prud'homales le 10 décembre 1997 de 12 H à 18 H. Permanence à prévoir.

Mme Leroy, Présidente de l'Association des Familles Rurales de Les Mesneux, informe le Conseil Municipal d'un déficit d'environ 10 000 Frs après le Centre Aéré du mois de juillet et demande la participation de la Commune.

La Vie des Associations

L' Association des Familles Rurales



Au vu de l'enthousiasme des enfants à y participer, le centre de loisirs a cette année donné entière satisfaction à l'ensemble des enfants et des parents. Il a eu lieu au bâtiment P1 pendant cinq semaines, du 30 juin au 1er août. De nombreuses activités se sont déroulées cet été : Piscine, Poney, voyage à Nigloland, jusqu'à la fête finale qui fut une réussite.

Malheureusement, les enfants ont été moins nombreux certaines semaines que l'an dernier, et pour la première fois notre budget se trouve en déficit. Nous espérons pour l'an prochain, une plus large participation des enfants.

Le Bureau de l'A.F.R.

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vous informe des prochaines activités qui se dérouleront dans notre village .

Repas des anciens (+ 65 ans) le 30 novembre 97 dans la Salle polyvalente. Noël des enfants (-12 ans)

le 14 décembre 97 dans la Salle polyvalente.

Le peu d'inscriptions pour le barbecue géant du 29 juin 97, nous a contraint à l'annulation de cette journée.

Moins de 30% des ados de 12 à 17 ans ont participé à la soirée ADOS du 6 septembre 97.

Quelles sont les attentes des jeunes et moins jeunes du village ?

Le Comité des Fêtes est à votre

écoute pour toute proposition ou suggestion.



Le Bureau du Comité des Fêtes

La vie de l'École primaire

La cantine de l'école primaire

Bien que l'effectif actuel du personnel assurant le bon fonctionnement de la cantine (2 personnes) corresponde aux normes, une majorité de parents concernés souhaite un encadrement supplémentaire.

Après s'être assuré par enquête que ce souhait était partagé par la majorité des parents, le Conseil Municipal après délibération décide :

- de la création d'un poste d'Agent Permanent Non titulaire à temps non complet, destiné à aider au fonctionnement de la cantine scolaire tous les jours de 11 h 30 à 13 h 30 pendant les périodes scolaires ;

- que la charge financière liée au recrutement d'un agent sera en totalité financée par les parents et répercutée sur le prix de la cantine scolaire, soit la somme de 3 francs par repas ;

- de rémunérer cet agent sur une durée de 6 h 30 hebdomadaires sur toute l'année (compte tenu des périodes de congés scolaires).

- que cet agent sera recruté sous contrat pour une durée déterminée renouvelable et sur une base indiciaire ;

- de charger le Maire des formalités liées à l'établissement du contrat et au recrutement d'un agent.



Résultat de l'enquête.

Familles concernées :	45 familles
Réponses :	22 familles
Avec une répartition de :	14 "Oui" et 8 "Non".
Sans réponse :	23 familles

La rentrée des classes

Même si le temps prêtait plus à songer aux vacances qu'à la rentrée, la date officielle de rentrée était bel et bien là : le 4 septembre 70 enfants ont donc repris le chemin de l'école.

Ils ont été répartis sur 3 classes :

Classe de Mme Lemoine :	CP/CE1 :	9 + 8 = 17 élèves
Classe de Mmes Kessler et Suisse :	CE2/CM1 :	19 + 8 = 27 élèves
Classe de Mme Moet	CM1/CM2 :	10 + 16 = 26 élèves

Comme chaque année, les classes de CP/CE1 et CE2/CM1 iront à la piscine du Château d'Eau, à partir du jeudi 16 octobre, et ce jusqu'à la fin juin.

La classe de CM1/CM2 partira cette année en classe de neige à Bernex en mars 1998. Le 24 octobre aura lieu un cross inter-villages avec tous les élèves du regroupement scolaire d'Ecueil, Sacy, Villedommange et Les Mesneux. Distribution des médailles (aux 3 premiers de chaque catégorie) et goûter clôtureront cet après-midi sportif.

Comme chaque année, au mois de décembre, l'école mettra en vente des cartes de vœux dont les profits iront à la coopérative scolaire. Ces cartes seront en vente à l'école et à la Mairie. Votre participation permettra la réalisation de très nombreux projets de notre école

Catherine Moret

Bien Vivre Aux Mesneux



lundi : de 08H30 à 13H00
mercredi : de 13H00 à 18H00
samedi : de 09H00 à 18H00

Nous ne pouvons être que satisfait de l'initiative du district de Gueux pour la création de cette déchetterie, et nous vous encourageons vivement à utiliser ce tri des déchets divers.

Nous laisserons à votre disposition deux fois par semaine la benne tout au long de l'année, en espérant que les abords resteront propres.

Le verre bénéficie d'un container spécial mis à la disposition de notre commune. Nous constatons qu'il déborde souvent de votre générosité.

Avec un peu de bonne volonté, cet endroit pourrait rester propre et continuer à vous rendre service en complément de la déchetterie du district de Gueux.

Pour que ces services restent à votre disposition, nous vous prions de respecter ces emplacements et de veiller à leur propreté

Nouveau ! Une déchetterie à Gueux

La déchetterie est située Z.A. du Moutier, sur la route de Vrigny, à proximité du rond point du pont de l'autoroute.

Vous pouvez vous y rendre :

du 1er avril au 31 octobre

lundi : de 08H30 à 13H00
mercredi : de 13H30 à 19H00
samedi : de 10H00 à 19H00

du 1er novembre au 31 mars

A partir de 1998 et dans le cadre des actions d'amélioration de l'environnement, le District de Gueux équipera de **bacs roulants** chaque foyer des communes membres. Concernant notre commune, les bacs roulants seront livrés directement par la société. D'autres informations nous parviendront d'ici la fin de l'année sur la gestion de ces containers. A suivre....

Informations Diverses

**Forum Samedi 15 novembre 1997
à 14 h 30 salle polyvalente
avec proclamation du concours des maisons fleuries
et remise des prix**

Maison Fleuries

Résultat du concours 1997

Jury floral de la Commune
composé de :

Mme LEROY M. Thérèse
Mr DUPRIEZ Francis
Mr BERTIN Guy

1° Prix :

Mr et Mme GRIFFON Thierry

1° Prix Ex aequo :

Mr LEROY Philippe

3° Prix :

Mr et Mme COLTIER Patrick

4° Prix :

Mme DEQUIDT Fernande

4° Prix Ex aequo :

Mr BERTIN Guy

6° Prix :

Mr et Mme KAMAR - MORET

7° Prix :

Mr et Mme VEISSE -
BROUCKAERT

8° Prix :

Mr et Mme ROGIER Hervé

9° Prix :

Mr et Mme DEBROUWER
Jacques

10° Prix :

Mr et Mme HAGNIER Max

Encouragements à :

Mr et Mme DESSOY -
Mr et Mme MALGRAS -
Mr et Mme GEORGEL -
Mr et Mme ROYER -
Mr et Mme FENEUIL -
Mr et Mme BRELOT -
Mr et Mme GEORGET.

La remise des prix aura lieu lors
du prochain Forum communal
prévu en Novembre.

La qualité et le prix de l'eau

Le service public de distribution de l'eau potable a été confié par le Syndicat des Eaux du Rouillat depuis novembre 1996 à la Compagnie Générale des Eaux pour une durée de 12 ans (Il s'agit d'un contrat d'affermage où la C.G.E. est appelé le Fermier). L'attribution de ce contrat a été établie selon une procédure d'appel d'offres réglementaire.

Quelques chiffres :

La distribution de l'eau potable concerne

- 13 communes de notre district
- En 1996 234.980 m³ d'eau potable ont été facturés à 1630 clients
- Le district dispose de 11 réservoirs d'eau potable
- La longueur du réseau de distribution est de 52 Km

La CGE a mis en place son propre système qualité indépendant des autorités sanitaires (ingénieur, laboratoire et laborantine) et des actions seront menées pour améliorer la qualité de l'eau

- Système fiable de "stérilisation de l'eau" au bioxyde de chlore

- Installation d'un périmètre de sécurité autour du captage

La tarification de l'eau potable est le résultat d'une part fixe (fixée à 75 F HT) et d'une part proportionnelle de 3,24 HT par m³ d'eau consommée (valeurs au 1er juillet 1996). Par semestre ces valeurs sont actualisées en appliquant un coefficient multiplicateur tenant compte de l'évolution de divers prix : cette valeur représente la part du fermier. Celui-ci facture par ailleurs au nom de la Collectivité une surtaxe proportionnelle à la consommation.

La facture de juillet 1997 laisse apparaître une augmentation importante du prix de location du compteur. Elle s'explique par l'application d'une augmentation de 3 % sur la valeur précédente et par la facturation du semestre échu et du semestre à venir conformément au nouveau contrat d'affermage qui stipule que les redevances d'abonnement sont payables par semestre et d'avance. En conséquence un seul semestre sera facturé à l'avenir.



Enquête : la réalisation du bulletin d'information de Les Mesneux.

Un nouveau numéro commence toujours par une réunion stratégique chez l'un des trois rédacteurs-réalisateurs du bulletin, Lionel Bardot, Bertrand Gourdier et Jean-Claude Levasseur : que va t'on mettre au le prochain numéro ? Qu'est ce qui peut intéresser les habitants de notre commune, quelles sont les informations à signaler, de quels documents dispose t'on ?... Après bien des discussions et quelques digressions, une trame est retenue et les rôles sont répartis : Chacun prend sa part : contacter certaines personnes pour nous donner leurs articles, rédiger personnellement des textes d'information d'intérêt général, taper, mettre en page sur ordinateur MacIntosh et réaliser l'iconographie. Il faut aller vite car les annonces des manifestations doivent se faire avant qu'elles ne se déroulent !!!.

Quelques difficultés surviennent : l'encre gèle ou s'évapore dans les stylos des écrivains, de nouvelles informations viennent perturber la belle mise en page. Quelques réunions plus tard, après relecture, correction des fautes d'orthographe, le numéro définitif est prêt à être photocopié et distribué dans vos boîtes aux lettres.

Ce journal est le vôtre, ces colonnes vous sont largement ouvertes, n'hésitez pas à vous y exprimer pour une information pluraliste et vivante.



Parlons en ...

Le Noyer des Enfants

Depuis plusieurs mois, des petits épris de foot jouent sans réserve devant et sur les espaces verts à l'extrémité du lotissement.



Quelques riverains nous ont manifesté leur mécontentement et signalé des légères dégradations des espaces verts,

ainsi que quelques dommages occasionnés sur des véhicules. Nous encourageons vivement les parents à inciter leur jeunes enfants sportifs, à utiliser les espaces le long des courts de tennis et terrain de boules.

BIBLIOTHÈQUE Ancienne Mairie

Le MERCREDI
de 17 h 45 à 19 h 00

Le SAMEDI
de 10 h 00 à 11 h 00

Sauf pendant
les vacances scolaires

Pour être informé,
pensez aussi à
regarder les
panneaux
d'affichage
municipaux

Mme PIETREMENT Catherine et Mme GOETHALS Mauricette, seront heureuses de vous accueillir pour vous faire profiter des nombreux livres mis à votre disposition gratuitement.

Livres et revues pour tous, vous attendent prochainement

Claude Curot nous a quittés brutalement le 8 juin 1997 à 55 ans. Il était courtois, agréable, d'humeur égale, ce qui n'excluait pas qu'il était un homme de conviction, capable d'indignation et n'hésitant jamais à dire ce qu'il pensait. Bon père d'une famille très unie et bon époux il accordait sa vie avec ses convictions religieuses car il était chrétien et pratiquant. C'était aussi un homme d'engagement, au service des autres. Il fut conseiller municipal et adjoint pendant 12 années durant lesquelles il fit bénéficier notre commune de ses conseils de bon sens et de l'expérience de sa profession. Et c'est parce qu'il estimait que les obligations accrues de celle-ci ne lui permettaient plus de remplir sa mission d'élue avec toute la rigueur et la conscience qu'il y avait toujours apportées que très honnêtement, en 1995, il ne souhaita pas renouveler son mandat. Nous avons tous le sentiment d'avoir perdu un ami, car l'on ne pouvait pas le connaître sans l'apprécier. A son épouse et à ses enfants nous adressons nos amicales condoléances.

Stat Civil

Naissances : Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents pour la naissance de :

CHRETIEN	Mathieu	le 4 avril
PEDRA	Hadrien	le 19 mai
BEGHIN	Emmeline	le 7 juin

Décès : Nous présentons nos respectueuses condoléances aux familles qui sont dans la peine après la perte d'un de leur proche :

CUROT	Claude	le 8 juin
KERN	André	le 4 octobre

Informations Diverses

CALENDRIER DES MESSES

Villages

9h45 le dimanche

Tingueux

18h30 le samedi

11h00 le dimanche

Novembre

1er Les Mesneux (Fête de la Toussaint)

2 Ormes

9 Bezannes

16 Ormes

23 Bezannes

30 Les Mesneux

Décembre

7 Ormes

14 Bezannes

21 Les Mesneux

24 Ormes (Messe de Noël à 20 heures)

28 Bezannes

Janvier 98

4 Ormes

11 Bezannes

18 Ormes

25 Les Mesneux (Fête de St Vincent)

Permanence : Presbytère

6 avenue du 29 Août 44

Tingueux

Tel : 03 26 08 10 12

Mardi de 15 h 30 à 18 h 00

M- Claire Rousseaux

Mardi de 17 h 00 à 19 h 00

Inscriptions baptême

Jeudi de 17 h 00 à 18 h 30

M-Claire Rousseaux

Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00

Père C. COLLIGNON

Père P. JADOT

Tel : 03 26 85 82 19

Petites Annonces

Assistante maternelle agrée

cherche bébés à garder.

S'adresser à

Mme KOSCIELNY

2, allée du Château

51370 Les Mesneux

Tel : 03 26 06 38 13



**Dernière minute !
sur la place de la
Mairie**

Lundi 8 décembre 97
de 13 H 30 à 17 H 30

**Vente de
Sapins de Noël**

À 2 mn de votre village ...

BOULANGERIE ARTISANALE "BANETTE"

OUVERT de

6 h 30 à 13 heures

et de

16 h à 20 heures

Tous les jours sauf le MARDI.

J.L. DELVILLE

16, rue de l'ancien Château

51430 BEZANNES

☎ 03 26 36 20 96